

Charte en 10 points de l'enseignant spécialisé

Tout élève peut progresser.
L'enseignant chargé des **aides spécialisées** à dominante pédagogique peut favoriser ces progrès.

Qui est l'enseignant spécialisé ?

L'enseignant spécialisé a suivi une formation **diplômante**, en complément de sa formation initiale.

Membre de l'équipe RASED
(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), aux côtés des rééducateurs et du psychologue scolaire, **l'enseignant spécialisé est aussi membre des équipes d'écoles** dans lesquelles il intervient.

L'enseignant spécialisé est un **observateur spécialisé**, une personne-ressource. Non chargé de classe, il peut ainsi **prendre le recul nécessaire** pour rencontrer l'enfant, **analyser ses besoins**, échanger avec les autres membres du RASED, l'enseignant et les parents.

Il propose une **approche différente des difficultés rencontrées** par l'élève. Cela permet à chacun de leur donner une nouvelle signification et de recréer une dynamique en valorisant les réussites.

Comment travaille l'enseignant spécialisé ?

Il aide les élèves individuellement ou en petits groupes, **dans ou hors la classe, sur le temps scolaire.**

Il intervient **en prévention** pour éviter que certaines difficultés ne s'installent.

Il intervient aussi **en remédiation, en apprenant à l'élève à apprendre et à (se) comprendre** : il l'aide à mettre du sens sur les tâches scolaires, à développer des stratégies, à mobiliser ses savoirs et ses capacités, à (re)prendre confiance en lui.

Avec qui travaille l'enseignant spécialisé ?

L'enseignant spécialisé élabore un **projet d'aide spécialisé en collaboration avec l'enseignant de la classe**. Ils se rencontrent régulièrement afin d'**échanger** sur la situation scolaire des élèves, leur évolution et adapter au mieux les actions mises en œuvre.

L'enseignant spécialisé développe un **partenariat avec les parents**.

Il les rencontre afin de les associer au projet d'aide de leur enfant.

Avec l'accord des parents, **l'enseignant spécialisé peut être amené à travailler en partenariat avec des partenaires extérieurs** à l'école afin d'ajuster ensemble l'accompagnement proposé à l'enfant.

L'enseignant spécialisé peut organiser l'aide à l'élève pendant quelques semaines, ou quelques mois. Quand cela s'avère nécessaire, il **accompagne l'élève, ses parents**, sur plusieurs années scolaires. **Son travail s'inscrit dans le long terme.**

L'enseignant spécialisé dispose de **temps institutionnalisés** afin de travailler avec les autres membres du RASED, les enseignants, les partenaires extérieurs et de rencontrer les parents.